

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2024

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT ET INDEMNISATION DES VICTIMES DU CHLORDÉCONE
- (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

Mme Levavasseur, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Berteloot, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, M. Falcon, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin et M. Ménagé

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Elle s'assigne, enfin, à une obligation d'information juste et transparente envers les habitants de Guadeloupe et de Martinique quant aux répercussions de l'utilisation et de l'exposition au chlordécone dans ces territoires, sur les progrès réalisés dans le processus de décontamination et sur l'évolution de la situation. De surcroît, elle déploie tous les efforts nécessaires pour assurer l'information des populations locales sur les démarches pouvant être entreprises auprès des différentes instances et des différents organismes mis en place au regard de cette contamination. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La principale difficulté réside actuellement dans le manque d'information de la population. À force de dissimuler les problèmes et de repousser les actions nécessaires, les gouvernements successifs ont suscité une méfiance importante, parfaitement compréhensible, qu'il convient désormais de

réparer. Pour remédier à cette situation, il sera essentiel de faire preuve de transparence envers la population et de fournir des informations précises et véridiques sur la situation actuelle dans les territoires touchés par cette contamination.

L'État devra veiller à ce que toutes les informations parviennent à la population, que ce soit en ce qui concerne la possibilité de recourir à des organismes visant à réparer et à indemniser les citoyens pour les préjudices subis, ou en informant les citoyens des démarches qu'ils peuvent entreprendre (dépistages, analyses gratuites, etc.) pour se protéger au mieux de cette substance toujours présente dans les sols et les eaux.